

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2020

---

ADOPTION - (N° 3161)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL100

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Balanant, Mme Brocard, M. Bru, Mme Florennes, M. Latombe et  
Mme Vichnievsky

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Au dernier alinéa de l'article 360 du code civil, le mot : « treize » est remplacé par le mot :  
« douze ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans l'esprit de la proposition de loi étudiée, cet amendement vise à renforcer le droit de l'enfant,  
notamment par son consentement explicite à partir de l'âge de 12 ans.